



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01250

Numéro SIREN : 817 840 028

Nom ou dénomination : A1SENS

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2016 sous le numéro de dépôt 5288



**société de commissariat aux comptes**

Inscrite auprès de la cour d'appel de Poitiers

☺ Experts-comptables associés  
Commissaires aux comptes

- Stéphane REMAUD
- Christophe BAILLARGEAU
- Florent DELAVERGNE
- Rodolphe MASSON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION  
DE LA SOCIETE A1SENS  
SC en SAS**

- - -

**SOCIETE A1SENS  
303, Avenue Guitton  
17100 LA ROCHELLE**

**A1SENS**  
**Société civile**  
**Siège social : 303 Avenue GUITTON**  
**17100 LA ROCHELLE**

- - -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A1SENS**  
**De Société civile**  
**En Société par Actions Simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions des articles L.223-43 et 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 02 novembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler, par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La Roche-sur-Yon,  
Le 17 novembre 2016

**SOFAL**  
**Société de commissariat aux comptes**  
**et à la transformation**  
**Inscrite près la cour d'appel de Poitiers**



**S.REMAUD**  
**Commissaire aux comptes**

---